

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 16.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP006386-b

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Chimie de la construction

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Saint-Gobain Weber AG Täfernstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil Phone:+41(0) 56 484 24 24

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich,

Téléphone: 0041 (0)44 251 51 51 ou 145 (seulement en Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS05 GHS07 GHS09

Page: 1/12

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com



Page: 2/12

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 1)

Révision: 16.06.2022

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des veux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P310

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :		
EINECS: 273-201-6	Acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	25-50%
EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-xxxx	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 1.030 mg/kg Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,001 %	10-25%
	3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine Skin Corr. 1B, H314; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	5-10%

SVHC néant

(suite page 3)



Page : 3/12

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 2)

Révision: 16.06.2022

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de dyspnée, appliquer la thérapie de l'oxygène

après inhalation : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mousse résistante à l'alcool

Sable sec

Poudre de roche calcaire

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à

l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux

directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer

dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

(suite page 4)



Page : 4/12

Révision: 16.06.2022

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Gardr les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher la pénétration dans le sol.

Stocker dans un endroit frais.

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL			
CAS: 2855	CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	Derived No Effect Level	0,526 mg/kgxday (consumer systemic long term value)	
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,073 mg/m³ (worker local short term value)	
		0,073 mg/m³ (worker local long term value)	

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fichede données de sécurité.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 16.06.2022

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 4)

Page : 5/12

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la

ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un

filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable,

utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains :

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.



Matériau des gants

Nitrile, NBR

Butyle

Gants en néoprène

Gants en PVA

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du visage



Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.

Couleur: brun clair

(suite page 6)



Page : 6/12

Révision: 16.06.2022

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Pate d'impression : 10.00.2022 Namero de Version 7 (Templado la Version 6)

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 5)

Odeur :caractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion :non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition non déterminé

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :Non déterminé.supérieure :Non déterminé.Point d'éclairnon applicablepHNon déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique dynamique :Non déterminé.
Non déterminé.

Solubilité

l'eau : insoluble

Densité et/ou densité relative

Densité: non déterminée

9.2 Autres informations Aucune.

Aspect:

Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Température d'auto-inflammationLe produit ne s'enflamme pas spontanément.

néant

néant

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Minimum ignition energy

Test de séparation des solvants : Non applicable.

Changement d'état

Liquides comburants

Matières solides comburantes

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes Non déterminé. Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant **Gaz comburants** néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

(suite page 7)



Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 16.06.2022

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 6)

Page: 7/12

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composa	nt	Type Valeur Espèce				
	CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine					
Oral		1.030 mg/kg (ATE)				
		1.030 mg/kg (Rat)				
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)				
CAS: 112-	CAS: 112-57-2 3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine					
Oral	LD50	1.600-1.900 mg/kg (Rat)				
Dermique	LD50	1.500-1.720 mg/kg (Rabbit)				

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des veux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page : 8/12

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 7)

Révision: 16.06.2022

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'ess	Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation		
CAS: 2855	CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
LC50/48h	185 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))		
LC50/96h	110 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrafish))		
EC50/24h	42 mg/l (Daphnia magna)		
EC50/48h	23 mg/l (Daphnia magna)		
EC50/72h	50 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))		
EC 10/18h	1.120 mg/l (Pseudomonas putida)		
CAS: 112-57-2 3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine			
LC50/96h	420 mg/l (Fish)		
EC50/48h	24,1 mg/l (Daphnia magna) (statischer Test)		

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EBAB 0,79 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque:

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas décehets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apperentés qux déchets domestiques.

(suite page 9)



Page : 9/12

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 16.06.2022

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 8)

Catalogue	Catalogue européen des déchets		
	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		
HP6	Toxicité aiguë		
HP8	Corrosif		
HP13	Sensibilisant		
HP14	Écotoxique		

Emballages non nettoyés :

Recommandation: Evacuation conformément aux règlementations locales/nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA

UN2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (I S O P H O R O N E D I A M I N E ,

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE), DANGEREUX

POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(ISOPHORONEDIAMINE, TETRAETHYLENEPENTAMINE), MARINE

POLLUTANT

IATA AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(ISOPHORONEDIAMINE,

TETRAETHYLENEPENTAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR





Classe 8 (C7) Matières corrosives.

Étiquette

IMDG





Class 8 Matières corrosives.

(suite page 10)



Page : 10/12

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 16.06.2022

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 9) Label **IATA** Class 8 Matières corrosives. Label 8 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Ш 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine **Marine Pollutant:** Signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Indice Kemler: 80 F-A,S-B No EMS: Segregation groups Alkalis **Stowage Category** SG35 Stow "separated from" SGG1-acids **Segregation Code** 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. Indications complémentaires de transport : **ADR** Quantités limitées (LQ) 5L Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels Ε **IMDG** Limited quantities (LQ) 5L **Excepted quantities (EQ)** Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 (suite page 11)

te page 11



Page : 11/12 Ionnées de sécurité

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 10)

Révision: 16.06.2022

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (ISOPHORONEDIAMINE, TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Regulation (EU) 2020/878 (amending REACH Annex II on the compilation of safety data sheets)

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)



Page : 12/12

Date d'impression : 16.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit weber pox 160 LS, comp. B

(suite de la page 11)

Révision: 16.06.2022

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact: Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 6

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.

CH2 -